

Séance du 25 FÉVRIER 2021 (09h30)
Salle Etable- La Lombardière- Davezieux

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 36
Présents	: 28
Votants	: 30
Convocation et affichage	: 19/02/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Laurence DUMAS), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND).

Étaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Denis SAUZE

BC-2021-34 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DES 15 OCTOBRE, 26 NOVEMBRE ET 17 DECEMBRE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau communautaire des 15 octobre, 26 novembre et 17 décembre 2020,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-35 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LE PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE "LES HAUTS DE VILLE", ANNEES 2021 ET 2022

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Danielle MAGAND

APPROUVE les termes des avenants à la convention portant sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le périmètre du quartier prioritaire Les Hauts de ville et figurant en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer lesdits avenants (n° 3) à la convention d'exonération ci-joints,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-36 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE VIA FLUVIA PORTANT SUR L'INTEGRATION DE LA VIA FLUVIA SUR LE PORTAIL "FRANCE VELO TOURISME"

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de partenariat dans le cadre de l'entente Via Fluvia et relative à l'intégration de la Via Fluvia sur le portail "France Vélo Tourisme", à intervenir entre les six intercommunalités membres de l'Entente Via Fluvia, à savoir : Annonay Rhône Agglo (07), Agglo du Puy en Velay (43), Communautés de communes des Sucs (43), du Pays de Montfaucon (43), des Monts du Pilat (42), de Porte de DrômArdèche (26), ci-annexé,

PRECISE que le montant des dépenses afférentes au projet devra être inscrit au budget principal d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2021, et les suivantes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-37 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS TERRITOIRES, A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET A L'ETAT POUR LA REALISATION DE LA VIA FLUVIA ENTRE VISSENTY (ANNONAY) ET LE LAC DE VERT (VERNOSC-LES-ANNONAY)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de réalisation de la Via Fluvia entre Vissenty (Annonay) et le Lac de Vert (Vernosc-les-Annonay),

VALIDE ladite opération et son plan de financement prévisionnel, sous réserve des inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE auprès :

- du Département de l'Ardèche, au titre du dispositif Pass Territoires, une subvention d'un montant de 134 000 €,
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention d'un montant de 402 000 €,
- de l'Etat, au titre du dispositif DETR / DSIL ou autres, une subvention d'un montant de 536 000 €,

DEMANDE au Département de l'Ardèche, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Etat, à titre exceptionnel, de pouvoir commencer l'opération dans les plus brefs délais, et sans préjuger de la recevabilité du dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec les subventions précédemment citées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-38 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - LOCATION VENTE A LA SCI MIR DES BATIMENTS SUR LE SITE DE PUPIL A ANNONAY - CESSION ANTICIPEE A LA DEMANDE DU PRENEUR.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de cession des biens susvisés au prix correspondant au montant du capital restant dû pour les deux phases de l'opération,

AUTORISE la levée d'option du crédit-bail au profit de la société SCI MIR ou tout autre personne physique ou morale qu'elle entend se substituer,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à la présente vente,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-39 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, dans le cadre des aides directes à la modernisation et à la création des entreprises artisanales et commerciales, avec point de vente et vitrines, l'octroi des subventions aux trois entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 19.827,00 €, sous réserve du vote du budget 2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-40 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2021 DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN DEPOT DE BUS ET AUTOCARS INTEGRANT UN MIX ENERGETIQUE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le lancement du projet de dépôt d'autocars et de bus intégrant le mix énergétique,

VALIDE le plan de financement du projet tel que présenté,

SOLLICITE la demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la plus élevée possible, soit 495 800 €

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec celles mentionnées ci-dessous,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement, sur le budget annexe des transports

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-41 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ARTAG RELATIVE A LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) POUR L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISES 2020-2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée entre Annonay Rhône Agglo et l'ARTAG concernant la mise en place d'une MOUS pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés 2020-2023,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-42 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2021 - AMENAGEMENT FONCIER POUR LES GROUPES FAMILIAUX DES GENS DU VOYAGE SEDENTAIRES DU MAS ET DE MARENTON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTÉ les deux projets d'aménagements fonciers pour les gens du voyage sédentaires dit « de Marenton » et du « Mas »,

APPROUVE le plan de financement des deux projets,

SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut un de ses adjoints, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

BC-2021-43 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - ADHESION AU SYTRAD DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE POUR LA TOTALITE DE SON TERRITOIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'adhésion au SYTRAD de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche pour l'intégralité des communes de son territoire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-44 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC "OCAD3E" PORTANT SUR LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) POUR 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention avec la société OCAD3E portant sur la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour 2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-45 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - DEMANDE DE DETR 2021 POUR LE PROJET - AMÉNAGEMENT DURABLE DES ÎLOTS PROPRETÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus et portant sur l'aménagement durable des îlots de propreté,

SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-46 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - DEMANDE DE DETR 2021 POUR LE PROJET - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SUR LES EMBALLAGES PLASTIQUES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus et portant sur l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques,

SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-47 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION - COMMUNE D'ARDOIX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées D690 et D688, d'une superficie de totale de 2 435 m² au prix de 12.32 € le m², soit 30 000 € TTC.

PRECISE que les frais de géomètres et de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-48 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX POUR L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DU SUIVI DU POSTE DE RELEVAGE DE PONTET SUR LA COMMUNE DE QUINTENAS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC ET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre des travaux d'amélioration du fonctionnement et du suivi du poste de relevage de Pontet sur la commune de Quintenas, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-49 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION A PEAUGRES ET DÉMOLITION DE L'ANCIENNE STATION D'ÉPURATION AVEC REMISE EN ÉTAT DU SITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter les subventions auprès de la Préfecture d'Ardèche, du Département de l'Ardèche et ce, dans le cadre de la réalisation de l'opération portant sur la construction d'une nouvelle station d'épuration, la démolition de l'ancienne, avec la remise en état du site,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-50 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - OPTIMISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE VERNOSC-LES-ANNONAY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE (PASS TERRITOIRES) ET DE L'ETAT (DETR 2021)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter les subventions auprès de l'État et du Département de l'Ardèche pour la réalisation de l'opération portant sur l'optimisation du réseau d'assainissement de Vernosc-les-Annonay et ce, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-51 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - MODELE TYPE DE CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT POUR LES USAGERS INDUSTRIELS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau modèle de convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions spéciales de déversement conformes au modèle annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-52 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE POUR ECO PATURAGE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-53 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - MISE EN SEPARATIF - COMMUNE DE VERNOSC - RUE D'ABRAHAM - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PASS TERRITOIRES ET AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter dans le cadre de la réalisation des travaux de suppression des eaux claires parasites avec la mise en séparatif des réseaux rue Abraham, sur la commune de Vernosc les Annonay, les subventions auprès du Département de l'Ardèche, au titre du dispositif Pass Territoires et de l'Agence de l'Eau.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-54 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - MISE EN SEPARATIF - COMMUNE DE VERNOSC LES ANNONAY - RUE DE LA PLANTAS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PASS TERRITOIRES ET AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter, dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, sur la commune de Vernosc les Annonay, les subventions auprès du Département de l'Ardèche, au titre du dispositif Pass Territoires et de l'Agence de l'Eau,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-55 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - REHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAUX BRUTES DU TERNAY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ARDECHE AU TITRE DE LA DETR 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

René SABATIER

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter, au titre de la DETR 2021, les subventions auprès de la Préfecture de l'Ardèche et ce, dans le cadre de la réhabilitation de la conduite d'eaux brutes du Ternay,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-56 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ARDECHE AU TITRE DE LA DETR 2021- RENOUELEMENT CONDUITE EAU POTABLE - LIEU DIT " POUILLAS " - COMMUNE DE VANOSC

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

René SABATIER

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter au titre de la DETR 2021 et dans le cadre du renouvellement de la conduite d'eau potable, lieu-dit " Pouillas", sur la commune de Vanosc, les subventions auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-57 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - MISE EN OEUVRE DU DEBIT RESERVE DU MALBUISSON SUR LA COMMUNE DE VANOSC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ARDECHE AU TITRE DE LA DETR 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter, auprès de la Préfecture de l'Ardèche, au titre de la DETR 2021, les subventions pour la réalisation de l'opération portant sur la mise en oeuvre du débit réserve du Malbuisson sur la commune de Vanosc,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-58 - COHESION SOCIALE - COHESION SOCIALE - GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE - SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour

APPROUVE les termes de la convention en annexe conclue entre l'Etat et Annonay Rhône Agglo et portant sur le versement de l'aide financière pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-59 - RESSOURCES - RESSOURCES - CONTRAT DE PROJET POUR LE SERVICE URBANISME - PLUIH

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la création d'un emploi non permanent pour le service urbanisme, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans avec possibilité de reconduction expresse en fonction de la durée de la procédure de PLUIH, dans la limite de 6 ans de contrat au total,

PRECISE que l'emploi créé correspondra au cadre d'emploi d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial, avec une rémunération basée sur la grille indiciaire de ce cadre d'emploi et un régime indemnitaire correspondant à l'emploi de chargé de mission,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au recrutement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Davézieux, le 25/02/21
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 04/03/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

